



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/70/2
13 juin 2013

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-dixième réunion
Bangkok, 1-5 juillet 2013

ACTIVITES DU SECRETARIAT

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Introduction

1. Le présent document présente les activités du Secrétariat depuis la 69^{ème} réunion du Comité exécutif.

Avis concernant les décisions de la 69^{ème} réunion du Comité exécutif

2. Le rapport de la 69^{ème} réunion du Comité exécutif (UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/40), qui comprend les décisions de ce dernier, a été transmis à tous les membres du Comité ainsi qu'aux autres participants à la 69^{ème} réunion, et a été mis en ligne sur le site internet du Fonds multilatéral. En outre, les décisions liées aux approbations de projets et aux retards de soumission de tranches de projets ont été communiquées à 27 pays visés à l'Article 5, ainsi qu'aux agences bilatérales et aux agences d'exécution concernées. Conformément à la décision 69/1b) i), le Chef du Secrétariat a adressé une correspondance à la Fédération de Russie afin de témoigner de la satisfaction du Comité en ce qui concerne la contribution du pays au Fonds multilatéral. Un rapport succinct récapitulant les décisions prises lors de la 69^{ème} réunion, a été envoyé par courriel à tous les participants à la réunion, à la Branche ActionOzone du PNUE chargée de la transmission aux réseaux régionaux, et a également été mis en ligne sur le site internet du Fonds multilatéral. Le Secrétariat du Fonds multilatéral a publié un communiqué de presse concernant l'approbation, lors de la 69^{ème} réunion, du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour la Chine, qui a été largement diffusé par le biais des services des informations des Nations Unies et du PNUE.

Examen des tâches préparatoires à la 70^{ème} réunion

3. Le Secrétariat a entrepris les tâches suivantes en préparation de la 70^{ème} réunion.

État des ressources et planification

Soldes et disponibilité des ressources

4. Pour l'élaboration du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/70/4, le Secrétariat a examiné les soldes engagés et non engagés de projets achevés menés par les organisations, y compris les coûts d'appui d'agences. Le document présente le calcul du montant total des ressources disponibles pour le Comité exécutif, pour l'approbation des activités lors de la 70^{ème} réunion.

Plans d'activités 2013-2015 et retards dans la soumission des tranches annuelles

5. Le Secrétariat a élaboré un rapport sur la situation des plans d'activités compte tenu des décisions et des approbations de la 69^{ème} réunion, des demandes et des recommandations relatives au financement à soumettre lors de la 70^{ème} réunion, et des allocations de ressources pour les plans d'activités de 2013-2015. Conformément à la décision 53/3(c), le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/70/5 présente également des informations sur les retards de soumission et les raisons de ces retards.

Rapports périodiques et conformité

6. Le Secrétariat a mis à jour son analyse de l'état de conformité des pays visés à l'Article 5 aux mesures de contrôle du Protocole de Montréal. Le document comprend également des informations concernant les pays visés à l'Article 5 qui sont soumises aux décisions des Parties au Protocole de Montréal et aux recommandations du Comité d'application ainsi que des données sur la mise en œuvre de programmes nationaux, une analyse des données de consommation des SAO par secteur, plus une section

qui expose les caractéristiques des programmes nationaux d'élimination des SAO. Quarante-six pays ont communiqué des données concernant la mise en œuvre des programmes nationaux pour 2012 ; quarante pays ont utilisé le système de communication en ligne. Un addendum au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/70/6 a été publié pour aborder les retards de mise en œuvre, les rapports périodiques, et la conformité des pays aux Accords conclus avec le Comité exécutif sur les projets d'élimination du bromure de méthyle.

Mise en œuvre des programmes

Suivi et évaluation

7. Le haut responsable du suivi et de l'évaluation (HRSE) a préparé une étude théorique sur l'évaluation de la phase préparatoire d'élimination des HCFC conformément aux termes de référence approuvés à la 69^{ème} réunion (décision 69/12), tels qu'indiqués dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/70/7.

8. Un rapport global concernant l'achèvement des projets d'accords pluriannuels (PAP) a également été élaboré. Ce rapport fait état des enseignements tirés de huit PAP qui avaient été communiqués par le biais du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/70/8. Le rapport global traite également du calendrier de soumission des rapports d'achèvement des PAP par les agences bilatérales et d'exécution, ainsi que des informations relatives à d'autres améliorations à apporter au système de fonctionnement des PAP.

9. Conformément à la décision 68/7, le HRSE a rédigé un rapport concernant les progrès à réaliser en vue d'améliorer la convivialité des systèmes électroniques de notification et de la base de données des accords pluriannuels pour les plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), en vue de faciliter la procédure de soumission de rapports d'informations complets et à jour au Secrétariat, au HRSE et au Comité dans les délais et de manière efficace (UNEP/OzL.Pro/ExCom/70/9).

Rapports financiers et progrès annuels au 31 décembre 2012

10. Le Secrétariat a compilé et analysé les données financières des agences bilatérales et des agences d'exécution, et a résumé les progrès réalisés par rapport aux projets et aux activités soutenus par le Fonds multilatéral jusqu'au 31 décembre 2012. Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/70/10 présente un résumé des avancées en matière de mise en œuvre au niveau des pays, un résumé sur la mise en œuvre des activités jusqu'à fin 2012, ainsi que les commentaires et les recommandations du Secrétariat.

Évaluation de la mise en œuvre des plans d'activités de 2012

11. Le Secrétariat a préparé une évaluation des plans d'activités de 2012 des agences d'exécution. Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/70/16 présente également une analyse des tendances pour chacun des neuf indicateurs de performance utilisés dans les évaluations des années précédentes et les résultats de l'évaluation qualitative de la performance des agences d'exécution basée sur les informations reçues de la part des responsables nationaux de l'ozone.

Indicateurs de performance

12. Conformément à la décision 69/5(k), le Secrétariat a élaboré un document basé sur les informations reçues de la part des agences d'exécution afin d'aborder la question des indicateurs de

performance actuels. Les modifications apportées aux indicateurs de performance actuellement établis sont proposées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/70/17.

Examen des projets

13. Le Secrétariat a élaboré le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/70/18 qui comprend un aperçu et des statistiques concernant les soumissions reçues de la part des agences bilatérales et des agences d'exécution. Le Secrétariat a reçu 65 demandes de financement de la part des agences bilatérales et d'exécution comprenant des projets et des activités pour un montant de 8 641 899 \$ US. Suite à un examen par le Secrétariat, 58 projets et activités sont recommandés pour une approbation globale et la troisième tranche de la phase I d'un PGEH (présentant deux éléments de financement) a été transférée pour examen individuel par le Comité exécutif. Les tranches de la phase I des PGEH pour deux pays, et le financement pour la préparation de la phase II du PGEH pour un pays, ont été retirés. Le montant total des financements demandés à la 70^{ème} réunion s'élève à 6 513 212 \$ US.

14. Aucune nouvelle question relative aux politiques n'a été soulevée au cours du processus d'examen des projets. Le document comprend également une demande aux agences bilatérales et aux agences d'exécution d'inclure dans leurs amendements aux programmes de travail à la 71^{ème} réunion, des demandes de financement pour vérifier la consommation des HCFC pour les pays visés à l'Article 5 avec une consommation de référence en-dessous de 360 tonnes.

Enregistrement des versements effectués pour la phase I des plans de gestion de l'élimination des HCFC

15. Conformément à la décision 69/24(c), le Secrétariat a élaboré un document basé sur les informations reçues de la part des agences d'exécution et du Trésorier, présentant une méthode d'enregistrement des versements effectués pour la phase I des PGEH (UNEP/OzL.Pro/ExCom/70/50).

Phase II des plans de gestion de l'élimination des HCFC

16. Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/70/51 présente la situation des discussions qui se sont tenues à la 69^{ème} réunion par rapport au projet de directives pour déterminer les niveaux de financement en vue de la préparation de la phase II des PGEH. Le document comprend le texte du projet de directives indiquant les informations du groupe de contact sur le sujet, qui avait été convoqué à la 69^{ème} réunion.

Critères de financement de l'élimination des HCFC dans le secteur de la consommation adoptés par le biais de la décision 60/44

17. Conformément aux décisions 69/22(b) et 69/24(d), le Secrétariat a préparé un document relatif à la situation actuelle de l'élaboration de politiques concernant l'élimination des HCFC dans le secteur de la consommation et la mise en œuvre d'activités d'élimination des HCFC, en se basant sur les critères exposés dans la décision 60/44. Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/70/52 est basé sur un examen approfondi d'un large éventail de sources d'informations, telles que les décisions correspondantes du Comité exécutif et des Parties au Protocole de Montréal, les accords de financement pour la préparation des activités d'élimination des HCFC et les premières tranches de la phase I des PGEH, les données de consommation des HCFC signalées dans l'Article 7 et dans les documents relatifs aux projets de PGEH, ainsi que d'autres données et informations dans les PGEH approuvés.

Minimiser l'impact climatique défavorable de l'élimination des HCFC dans le secteur de la maintenance des systèmes de réfrigération

18. Conformément à la décision 68/11, le Secrétariat a examiné les décisions du Comité exécutif liées au secteur de la maintenance des systèmes de réfrigération, l'expérience acquise au Fonds multilatéral suite à l'examen de projets et d'activités rattachées au secteur de la maintenance, les évaluations et les études de cas pertinentes, les rapports de fin de projets, ainsi que les publications et journaux techniques pertinents. En outre, le Secrétariat a réalisé des consultations approfondies avec les agences bilatérales et les agences d'exécution en vue de collecter les informations pertinentes que les organisations avaient rassemblées sur le terrain. Le document de réflexion qui en résulte, présenté au titre du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/70/53, comprend un examen des questions de fond liées à la valorisation des stratégies, des approches et des technologies en vue de minimiser les impacts climatiques défavorables de l'élimination des HCFC dans le secteur de la maintenance des systèmes de réfrigération.

Projets de démonstration pour le traitement des SAO non désirées

19. Conformément à la décision 64/50, le Secrétariat a préparé un rapport sur l'expérience de l'utilisation des directives intermédiaires pour l'élaboration de projets pilotes de traitement des SAO et en matière d'élaboration de projets de démonstration complets pour le traitement des déchets non désirés (UNEP/OzL.Pro/ExCom/70/54).

Fonctionnement du Comité exécutif

20. Le Secrétariat a élaboré le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/70/55 pour le suivi de la décision 69/25, par le biais duquel le Comité exécutif a demandé au Secrétariat de préparer une analyse des implications liées au fait de n'organiser que deux réunions par an sans aucune procédure d'approbation intersessions. Outre l'analyse, le document suggère des dates de réunion et un ordre du jour illustratif potentiels pour le scénario des deux réunions par an.

Comptes provisoires 2012

21. Le Secrétariat a examiné le document préparé par le Trésorier relatif aux comptes provisoires de 2012 du Fonds multilatéral, des quatre agences d'exécution et du Secrétariat du Fonds multilatéral. Les comptes finaux de 2012 seront soumis à la 71^{ème} réunion. Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/70/56 attire l'attention sur le contrôle intermédiaire des comptes du PNUE pour l'exercice biennal 2012 – 2013 qui s'est déroulé d'avril à mai 2013, comprenant un examen des dossiers du Fonds multilatéral.

Rapport du Comité exécutif à la Réunion des Parties au Protocole de Montréal (RdP)

22. Le Secrétariat a élaboré un projet de rapport du Comité exécutif à la vingt-cinquième RDP au titre du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/70/57.

Secteur de production des HCFC

23. Le Secrétariat a préparé différents documents relatifs aux questions de l'élimination des HCFC pour la réunion du Sous-groupe du secteur de la production, qui se tiendrait en marge de la 70^{ème} réunion. Les documents relatifs au secteur de la production sont disponibles en accès restreint sur le site internet et sont réservés aux membres du Comité exécutif.

Les progrès effectués quant à la réduction des émissions de substances contrôlées issues d'utilisations d'agents de fabrication

24. Pour le suivi de la décision XVII/6 de la 17^{ème} Réunion des Parties, le Secrétariat a préparé une mise à jour pour les périodes de 2011 et 2012 concernant les progrès réalisés quant à la réduction des émissions de substances contrôlées provenant d'utilisations d'agents de fabrication. Le rapport, paru pour la 70^{ème} réunion au titre du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/70/Inf.2, a été transmis au Secrétariat de l'ozone pour son étude à la 33^{ème} réunion du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal (GTCNL) au titre du document UNEP/OzL. Pro.WG.1/33/5.

Documents et documents politiques élaborés par le Secrétariat du Fonds multilatéral

25. Parmi les documents soumis pour leur étude à la 70^{ème} réunion, les suivants ont été préparés par le Secrétariat du Fonds multilatéral :

- Ordre du jour provisoire et ordre du jour annoté ;
- Activités du Secrétariat ;
- Situation des contributions et des versements (préparée conjointement avec le Trésorier) ;
- Rapport sur les soldes et la disponibilité des ressources ;
- Plans d'activités 2013-2015 et retards de soumission de tranches de projets ;
- Rapports périodiques et conformité ;
- Étude théorique de l'évaluation de la phase préparatoire de l'élimination des HCFC ;
- Rapport de réalisation de projets d'accords pluriannuels consolidés (décision 68/6) ;
- Base de données d'accords pluriannuels pour les plans de gestion de l'élimination des HCFC (décision 68/7) ;
- Rapport consolidé sur les progrès réalisés au 31 décembre 2012 ;
- Commentaires et recommandations relatifs aux rapports sur les progrès réalisés des agences d'exécution, du PNUD, du PNUE, de l'ONUDI et de la Banque mondiale (5 documents) ;
- Évaluation de la mise en œuvre des plans d'activités de 2012 ;
- Indicateurs de performance (décision 69/5(k)) ;
- Aperçu des questions identifiées au cours de l'examen des projets ;
- Coopération bilatérale ;
- Commentaires et recommandations sur les modifications apportées au programme de travail de 2013 par le PNUD, le PNUE, et l'ONUDI (3 documents) ;
- Fiches d'évaluation de projets, commentaires et recommandations relatifs aux projets et aux activités soumis à la 70^{ème} réunion (27 documents) ;
- Rapport sur la manière d'enregistrer les versements pour la phase I des plans de gestion de l'élimination des HCFC selon la décision 69/24(c) ;
- Projet de directives pour le financement de la préparation de la phase II des plans de gestion de l'élimination des HCFC (décisions 66/5 et 69/22) ;
- Critères pour le financement de l'élimination des HCFC dans le secteur de la consommation adoptés par la décision 60/44 (décisions 69/22(b) et 69/24(d)) ;
- Document de réflexion sur la minimisation des impacts climatiques défavorables de l'élimination des HCFC dans le secteur de la maintenance des systèmes de réfrigération (décision 68/11) ;
- Rapport sur les progrès réalisés et les expériences acquises dans les projets de démonstration pour le traitement des SAO non désirés (décision 64/50) ;
- Fonctionnement du Comité exécutif (décision 69/25) ;

- Comptes provisoires de 2012 (préparés conjointement avec le Trésorier) ;
- Projet de rapport du Comité exécutif à la vingt-cinquième Réunion des Parties au Protocole de Montréal ;
- Rapport du Comité exécutif au GTCNL concernant les progrès réalisés en matière de réduction des émissions de substances contrôlées provenant d'utilisations d'agents de fabrication (suivi de la décision XVII/6 de la 17^{ème} réunion des Parties). Une mise à jour pour la période de 2011 et de 2012¹.

Coopération avec d'autres Accords multilatéraux sur l'environnement (AME) et d'autres organisations

26. Le Secrétariat a été approché par le Corps commun d'inspection des Nations Unies (CCI) par rapport à son évaluation/examen 2013 intitulé « Examen post-Rio+20 de la gouvernance environnementale au sein du système des Nations Unies. » Le Secrétariat a fourni des informations au CCI concernant la structure du Fonds multilatéral, les niveaux de financement, le nombre et les caractéristiques des réunions, les participants aux réunions, le processus d'approbation des projets, les dépenses d'appui, les niveaux du personnel du Secrétariat, l'historique des approbations de 2006-2013, les modalités de mise en œuvre, la conformité, le cadre de gouvernance, la planification stratégique, les synergies et la coordination avec d'autres AME, les évaluations scientifiques, la préconisation et la portée, l'administration, la répartition des sexes et l'équilibre géographique du Comité exécutif et du Secrétariat. Une équipe d'étude du CCI se rendra à Montréal pour une visite à la mi-juin 2013, en vue d'interroger des membres clés du personnel du Secrétariat du Fonds multilatéral, du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et de l'Organisation de l'aviation civile internationale.

27. Le Chef du Secrétariat a reçu une lettre d'invitation de la part du Directeur de la division du droit environnemental et des conventions du PNUE pour participer à la réunion menée par les pays en vue d'élaborer les mandats d'un programme spécial d'appui au renforcement institutionnel pour les conventions chimiques et l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (ASGIPC). La réunion se tiendra à Bangkok (Thaïlande) du 27 au 30 août 2013.

28. Une autre invitation a été reçue de la part du Directeur exécutif du PNUE en vue d'assister à la Conférence de plénipotentiaires organisée dans le but d'adopter et d'ouvrir à la signature la Convention de Minamata sur le mercure qui se tiendra à Minamata (Japon) du 9 au 11 octobre 2013. Elle sera précédée d'une réunion préparatoire intergouvernementale à composition non limitée, qui se tiendra à Kunamoto du 7 au 8 octobre 2013.

Contribution volontaire au Fonds multilatéral

29. Le Secrétariat a reçu une lettre de la Commission européenne concernant son intention de faire une contribution volontaire de 3 millions de dollars au Fonds multilatéral, qui devrait être utilisée pour maximiser les avantages climatiques de l'élimination des HCFC en cours. Davantage de détails se trouvent dans la lettre jointe au présent document, en Annexe I.

1

Parue au titre d'un document d'information (UNEP/OzL.Pro/ExCom/70/Inf.2).

Présence aux réunions et missions entreprises

Missions du Chef du Secrétariat

30. Le Chef du Secrétariat a participé à la réunion du Réseau d'Asie occidentale des responsables des SAO qui s'est déroulée à Manama (Bahrain) du 12 au 15 mai 2013.

Missions d'autres membres du personnel

31. Le personnel du Secrétariat a assisté à deux réunions de réseau qui se sont tenues entre la 69^{ème} et la 70^{ème} réunion du Comité exécutif, de la manière suivante :

- Réunion conjointe entre les Réseaux des responsables de l'ozone des Pays insulaires du Pacifique (PIP) et d'Asie du Sud-est à Gold Coast (Australie), du 6-9 mai 2013.
- Réunion des Réseaux de responsables de l'ozone d'Amérique centrale, d'Amérique du Sud et des Caraïbes hispanophones à Bogota (Colombie), du 11 au 14 juin 2013.

32. Le Secrétariat a également proposé une présentation des décisions récentes du Comité exécutif à la réunion du réseau régional de l'ozone pour l'Europe et l'Asie centrale, qui s'est tenue à Ohrid (ancienne République yougoslave de Macédoine) du 21 au 23 mai 2013.

Protocole de Montréal et autres réunions

33. Le Chef du Secrétariat ainsi que les cadres supérieurs concernés assisteront à la 33^{ème} réunion du GTCNL et à la 50^{ème} réunion du Comité d'application, qui se tiendront directement à la suite de la 70^{ème} réunion du Comité exécutif.

Recrutement et sélection

34. La procédure de sélection par rapport au poste P3 de Directeur de l'informatique a été finalisée et M. Syoum a été sélectionné.

Épanouissement et formation du personnel

35. Fin avril 2013, plusieurs membres du personnel ont assisté à une formation courte en matière de gestion axée sur les résultats (GAR) organisée par le Bureau des opérations du PNUE dans les bureaux du Secrétariat du Fonds multilatéral. Une formation sur le renforcement des capacités en matière d'approvisionnement s'est tenue dans les bureaux du Secrétariat les 1 et 2 mai 2013 pour le personnel concerné du Secrétariat du Fonds multilatéral et du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.

Préparation des réunions du Comité exécutif

36. Des dispositions en termes de logistique ont été prises pour la 70^{ème} réunion du Comité exécutif qui se tiendra au Centre de conférence des Nations Unies à Bangkok (Thaïlande), du 1 au 5 juillet 2013. Des lettres d'invitation et des mots de passe pour accéder aux documents de réunion dans les zones protégées par mot de passe du site internet ont été distribués aux membres du Comité exécutif, au Président du bureau de la vingt-quatrième réunion des Parties, au Président et au Vice-président du Comité d'application, au Directeur exécutif du PNUE, au Secrétaire exécutif du Secrétariat de l'ozone, aux agences d'exécution et aux organisations non gouvernementales. Le Secrétariat du Fonds multilatéral

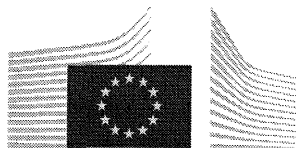
propose également un soutien du personnel au Secrétariat de l'ozone pour la 33^{ème} Réunion du GTCNL à Bangkok, du 24 au 28 juin 2013.

Activités d'information

37. Un site comprenant des documents de réunion en anglais, en arabe, en français et en espagnol, ainsi que des informations logistiques sur la 70^{ème} réunion, a été créé sur le site internet public.

38. Le Secrétariat du Fonds multilatéral a examiné et mis à jour les bases de données, les documents et les directives opérationnelles suivants pour la 70^{ème} réunion :

- Inventaire des projets approuvés à partir d'avril 2013 ;
- Fiches récapitulatives des programmes nationaux à partir d'avril 2013 ;
- Politiques, procédures, directives et critères à partir d'avril 2013 ;
- Projets et plans d'élimination à partir d'avril 2013 ;
- Plans de gestion de l'élimination des HCFC à partir d'avril 2013 ;
- Liste de documents confidentiels.



EUROPEAN COMMISSION
DIRECTORATE-GENERAL
CLIMATE ACTION
Directorate C - Mainstreaming Adaptation and Low Carbon Technology
CLIMA.C.2 - Transport and Ozone
Head of Unit

Brussels,
CLIMA/C2 – PO/CR

Ms. Maria Nolan
Chief Officer
Secretariat of the Multilateral Fund for
the Implementation of the Montreal
Protocol
Suite 4100
1000, De La Gauchetière Street West
Montreal, Quebec H3B 4W5
Canada

Subject: Voluntary contribution to the Multilateral Fund


Dear Maria,

As you may be aware the European Commission is planning to make a voluntary contribution of € 3 Million to the Multilateral Fund, which should be used to maximise the climate benefits of the ongoing HCFC phase-out. Please find attached a summary project description.

Although a formal decision on the provision of this contribution will only be taken by the Commission in the course of this summer, it would already be useful to start the preparation of a draft contribution agreement at this stage. This is because a certain lead time will be required before the agreement can be signed with UNEP in its capacity as the treasurer of the Multilateral Fund. I would therefore appreciate if you could assign contact persons within the Secretariat who could help with this matter.

You might also consider informing the Executive Committee on our intentions at its next meeting, on 1-5 July 2013, in Bangkok. If this were the case, it might be useful to admit Cornelius Rhein as observer to that meeting. As he is following this project in my team, he would be able to provide further information to the Committee, if required.

Yours sincerely,


Philip Owen

Maximising climate benefits of the HCFC phase-out through a voluntary and additional contribution of € 3.000.000 to the Multilateral Fund

BACKGROUND

The Multilateral Fund (MLF) of the Montreal Protocol provides funds to help Article 5 countries to comply with their obligations to phase out the use of ozone-depleting substances (ODS) according to an agreed schedule. For the phase-out of ODS, in particular of hydrochlorofluorocarbons (HCFCs), Article 5 countries have to submit Management Plans (HPMPs) for each stage of the phase-out, specifying concrete projects with the assistance of implementing agencies, for approval by the Executive Committee of the MLF.

The transition from ODS to HFCs, as currently practiced, would result in considerable greenhouse gas emissions. On the other hand, "leapfrogging" from ODS directly to climate-friendly alternatives, without phasing in alternatives with high global warming potentials (in particular hydrofluorocarbons) first, would provide clear benefits to the climate.

A comprehensive study carried out in the course of the review of the EU F-gas Regulation concluded that in most sectors a number of viable alternatives are available that are safe, cost-effective and energy efficient.¹ This conclusion is confirmed by recent assessments carried out by TEAP.

Alternatives include in particular hydrocarbons (propane, butane and others), ammonia, and CO₂ (the "natural" alternatives) as well as HFOs (a chemical compound similar to HFCs but not ozone depleting and with only marginal climate impact), all of which have distinct characteristics and (dis)-advantages, so that the choice depends upon equipment and sector where they are employed.

Since the driver and legal basis, the Montreal Protocol, legislates ODS only, MLF projects focus on reducing the ODS substances. Only recently, following Decision XIX/6, the impacts on climate became a determining factor in the choice of alternative technologies. Additional support to incentivise the use of low-GWP and climate neutral alternatives to HCFCs will safeguard and maximise the climate benefits of the phase-out of HCFCs.

Complementary actions

The project provides additional funding to the MLF of the Montreal Protocol, fully independent of the EU Member States' contributions to the replenishment of the Fund. These voluntary and additional funds are earmarked for the measures enabling the transition from HCFCs to the use of low GWP or climate neutral technologies, in particular in countries with low consumption of ODS. Only those measures should be funded which are not eligible for MLF funding under the eligibility criteria defined by the Executive Committee or for which the cost-efficiency thresholds, even with the bonus of 25% pursuant Decision XIX/6, would not allow to cover the costs.

¹ Schwarz et al. (2011): http://ec.europa.eu/clima/policies/f-gas/docs/2011_study_en.pdf

Envisaged actions

Funded activities should, subject to eligibility criteria to be agreed,

- complement projects eligible for MLF funding according to the decisions of its Executive Committee,
- focus on countries with low and very low consumption of ODS,
- promote the transition from ODS to natural alternatives to HCFCs such as CO₂, hydrocarbons, ammonia or water, or to not in-kind alternatives, in particular by
 - o carrying out demonstration projects, in particular in the end-user sector (e.g. refrigeration in supermarkets) and the manufacturing of air-condition systems
 - o "climate-proof" existing HCFC phase-out projects
 - o improving the local supply of natural refrigerants
 - o training and information dissemination activities
- improve the information on current and expected uses of alternatives to HCFCs, including national inventories of those, and assessments of the feasibility of a transition to non-HFC-alternatives in individual countries.

Implementation

The project is implemented through the signature of a Standard Contribution Agreement with UNEP as the treasurer of the MLF, including the formulation of eligibility criteria for the disbursement of the funds ("ear-marking"). The European Commission reserves the right to amend and further specify the eligibility criteria for future project proposals on the basis of acquired experiences.

The identification, management and monitoring of individual measures for additional funding is entrusted to the MLF under the guidance of its Executive Committee, ensuring full ownership of these projects by the beneficiary countries.

The indirect costs for the implementation are limited to 7%.

The disbursement of the contribution should be staged in tranches, following a schedule to be agreed with the MLF.